



**Direction des Ressources Humaines  
& des Affaires Médicales**  
SA/DR

**DECISION N° 1**

**Concours Externe sur Titres de Technicien Supérieur Hospitalier  
Option Informatique Médical**

Le Directeur du Centre Hospitalier du Bassin de Thau,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires à la fonction publique hospitalière,  
VU le Décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers;  
VU l'Arrêté du 29 octobre 2001 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des Techniciens Supérieurs prévu à l'article 34 du décret 91-868 modifié  
VU le tableau des effectifs,

**Décide**

**Article 1 :** Le concours externe sur titres de Technicien Supérieur Hospitalier, option Informatique Médical aura lieu en 2011 au Centre Hospitalier Intercommunal du Bassin de Thau, en vue de pourvoir 1 poste vacant.

**Article 2 :** La clôture des inscriptions aura lieu le 30 novembre 2011.

**Article 3 :** Madame le Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sète, le 27 septembre 2011

Le Directeur

**Jean-Marie BOLLDET**

SETE : Siège social - bd. Camille Blanc - B.P. 475 - cedex 34207 - Tél. : 04 67 46 57 57 - Fax : 04 67 46 57 99  
AGDE : bd. des Hellènes - cedex 34300 - Tél. : 04 99 44 20 00 - Fax : 04 99 44 20 00  
MARSEILLAN : 15, bd. Victor Hugo - 34340 - Tél. : 04 67 01 98 00 - Fax : 04 67 01 98 35  
VIAS : 15, chemin de l'Estagnol - 34450 - Tél. : 04 99 44 26 00 - Fax : 04 99 44 26 01



Direction des Ressources Humaines  
& des Affaires Médicales  
SA/DR

**DECISION N° 1**

**Concours Externe sur Titres de Technicien Supérieur Hospitalier  
Option Génie Civil**

Le Directeur du Centre Hospitalier du Bassin de Thau,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires à la fonction publique hospitalière,  
VU le Décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers;  
VU l'Arrêté du 29 octobre 2001 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des Techniciens Supérieurs prévu à l'article 34 du décret 91-868 modifié  
VU le tableau des effectifs,

**Décide**

**Article 1 :** Le concours externe sur titres de Technicien Supérieur Hospitalier, option Génie Civil aura lieu en 2011 au Centre Hospitalier Intercommunal du Bassin de Thau, en vue de pourvoir 1 poste vacant.

**Article 2 :** La clôture des inscriptions aura lieu le 30 novembre 2011.

**Article 3 :** Madame le Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à **Sète**, le 27 septembre 2011

Le Directeur

**Jean-Marie BOELIET**

SETE : Siège social - bd. Camille Blanc - B.P. 475 - cedex 34207 - Tél. : 04 67 46 57 57 - Fax : 04 67 46 57 57  
AGDE : bd. des Hellènes - cedex 34300 - Tél. : 04 99 44 20 00 - Fax : 04 99 44 20 06  
MARSEILLAN : 15, bd. Victor Hugo - 34340 - Tél. : 04 67 01 98 00 - Fax : 04 67 01 98 00  
VIAS : 15, chemin de l'Estagnol - 34450 - Tél. : 04 99 44 26 00 - Fax : 04 99 44 26 01



**Direction des Ressources Humaines  
& des Affaires Médicales**  
(SA/DR)

**DECISION N° 1**

**Concours Externe sur Titres de Technicien Supérieur Hospitalier  
option Informatique**

Le Directeur du Centre Hospitalier du Bassin de Thau,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires à la fonction publique hospitalière,  
VU le Décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers;  
VU l'Arrêté du 29 octobre 2001 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des Techniciens Supérieurs prévu à l'article 34 du décret 91-868 modifié  
VU le tableau des effectifs,

**Décide**

**Article 1 :** Le concours externe sur titres de Technicien Supérieur Hospitalier, option Informatique aura lieu en 2011 au Centre Hospitalier Intercommunal du Bassin de Thau, en vue de pourvoir 2 postes vacants.

**Article 2 :** La clôture des inscriptions aura lieu le 30 novembre 2011.

**Article 3 :** Madame le Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sète, le 27 septembre 2011

Le Directeur

**Jean-Marie BOLLINET**